



Association Internationale

Espace Numérique Ouvert de la Méditerranée e-Omed

**ARCHIVAGE NUMERIQUE
(ASPECTS JURIDIQUES)**

PREMIER WORKSHOP DE LA COMMUNAUTE THEMATIQUE DROIT

PARIS 8 DECEMBRE 2016

COMPTE-RENDU

Par

Catherine Barreau

ACCUEIL ET PRESENTATION

- C. BARREAU, vice-Président d'e-Omed, en charge du soutien aux projets accueille Najouad DJERAD (Université virtuelle de Tunisie et Sarah MARKIEWICZ (Université d'Aix-Marseille, auteure UNJF). Elle présente les excuses d'Alexandra BENSAMOUN et Annie BLANDIN (membres de IODE, université de Rennes 1), de Jessica EYNARD (Université de Toulouse) et de Michel COTTIN (RATP). Empêché(e)s de participer au workshop, ces personnes souhaitent être associé(e)s au projet et participer aux prochaines réunions.
- La session de travail commence avec la présentation de chaque participant (V en annexe leurs CV). Puis l'ordre du jour est abordé après avoir été approuvé :
 - Cerner les contours du projet de la communauté thématique
 - Recenser les propositions d'activités et de contributions
 - Détermination des livrables
 - Programmation des workshops
 - AMI pour le colloque de Beyrouth



Cerner les contours du projet de la CT (1)

- C. Barreau présente l'association e-Omed (<http://eomed.org/>) et les Communautés Thématiques prévues à l'article 10 du règlement intérieur :
« La reconnaissance d'une communauté thématique par e-Omed se fait après accord du conseil d'administration, au vu d'un programme et d'une liste de participants initiaux représentant des membres de l'association e-Omed. Une même personne ne peut appartenir à plus de deux communautés thématiques. La communauté est coordonnée par un (ou deux, Nord et Sud) coordonnateur de CT, assisté(s) éventuellement de coordonnateurs adjoints. La CT s'organise comme le lui dicte la nature de ses activités en coordination avec les vices présidents concernés. Chaque CT peut proposer la mise en place de sous communautés, la fusion avec une autre communauté ou sa propre dissolution. La vie de la communauté est reflétée dans un espace numérique dédié accessible depuis le site d'e-Omed ».

Cerner les contours du projet de la CT (2)

- La Communauté Thématique DROIT a été créée par Yann TANGUY, directeur de consortium puis du GIP UNJF. Ses membres originels étaient :
- Université Numérique Juridique Francophone (France) : en la personne de son président, Pr. Jean-Claude Masclet (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne);
- Université Virtuelle de Tunis : en la personne de son président, le Pr. Chebli ;
- Université Tunis 2 El Manar (Tunisie) : Pr. Amel Aouij-M'Rad, professeur de droit public ;
- Université Ibn Zohr Agadir (Maroc) : Pr. Mohamed Behnassi, professeur-assistant ;
- Université de Nantes : Pr. Yann Tanguy, professeur émérite (droit public) et Mme Carine Bernaut, maître de conférences de droit privé.
- La CT s'était dotée d'objectifs mais faute de moyens et en raison des événements du Printemps arabe n'a pu se livrer à la moindre activité. La caducité de son programme initial d'activités a été acté par le CA d'e-Omed et mission a été confiée à C. Barreau de relancer la CT sur le thème de l'archivage numérique.



La CT DROIT : Les objectifs initiaux sont rappelés et confirmés par les participantes au workshop.

- Fédérer les composantes juridiques de l'espace méditerranéen autour de la problématique de la Charte e-Omed en recensant les ressources numériques de formation disponibles afin d'examiner les possibilités d'échange et d'utilisation partagée, voire la co-production de nouvelles ressources numériques ;
- Organiser des rencontres académiques sur des thèmes d'intérêt commun recoupant l'objet d'e-Omed ;
- Promouvoir l'échange de documents et de sources réglementaires et jurisprudentielles sur les deux rives de la Méditerranée et entre les pays participants à e-Omed ;
- Favoriser les contacts et les échanges entre étudiants, notamment au niveau Master et doctorants.



La CT DROIT : Archivage numérique (les aspects juridiques)

- Le thème est proposé parce que son intérêt pour les juristes est considérable et qu'il permet une forte interactivité avec les autres CT et les membres d'e-Omed.
- Il s'agit d'étudier les obligations des personnes publiques et privées en matière d'archivage, mais aussi les droits d'accès des personnes concernées aux documents archivés. Les archives sont également des preuves et des actifs patrimoniaux. Le droit des données personnelles, le droit de l'informatique, le droit de la preuve, le droit des biens, le droit de l'entreprise sont concernés. Le droit archivistique est en quelque sorte à leur confluence. Les règles de droit, nationales et internationales applicables aux archives, ne doivent pas être confondues avec les normes techniques qui ont, par ailleurs, été définies.



La CT : organisation et fonctionnement

- Organisation : conformément à l'article 10 du RI, deux coordonnatrices sont proposées :
 - Pour le sud : Najoua DJERAD
 - Pour le nord : Catherine BARREAU
- Fonctionnement :
 - Les séances distantielles seront préférées aux séances présentiels (Scopia utilisé par e-Omed et disponible à Aix-Marseille est envisagé ou Adobe Connect voire Skype); les échanges de documents se feront via une plateforme de dépôt et partage.
 - Les membres de la CT s'investiront dans les projets dans le prolongement de leurs activités institutionnelles pour le membre d'e-Omed dont il dépend et feront profiter la CT de leurs réseaux, en particulier pour ND le Conseil International des archives, le Québec et la Belgique, pour SM l'Association des Archivistes Français, le Québec et la Belgique, pour CB les pouvoirs publics français, les UNT, les start-ups ...

Le projet : Archivage numérique (aspects juridiques)

- Un projet de recherche fondamental et appliqué
- Fondé sur la définition légale de l'archive, définition assez voisine dans les lois française, tunisienne, belge, suisse, québécoise ... : un document, quelle qu'en soit la date, quel qu'en soit le support, quelle qu'en soit la forme, créé ou reçu dans un cadre professionnel.
- D'après cette définition, l' « archivage » serait une opération dynamique (action de créer des documents pouvant remplir leur mission juridico-patrimoniale à travers leur cycle de vie. Le stockage ou la conservation ne sont qu'un élément des fonctions requises pour la création ou l'élaboration (sur support électronique) des archives.
- Cette définition est différente de celle utilisée par les informaticiens qui distinguent archivage, stockage, sauvegarde.
- La confrontation de ces deux définitions et l'analyse de leurs enjeux théoriques et pratiques seront au cœur du projet. L'obsolescence technologique interroge le juriste quant à la fiabilité d'un archivage numérique. La digitalisation de l'archivage repose largement sur des normes techniques, dont on peut se demander si elles recouvrent les obligations juridiques.

Des propositions d'activités et de contributions sont arrêtées

- e-Omed a prévu d'organiser un colloque en marge de sa prochaine conférence générale qui pourrait se tenir en novembre 2017 à Beyrouth. Ce colloque, dont la supervision scientifique est confiée à l'UNJF, pourrait porter sur « Archivage et contraintes numériques ». La CT approuve la proposition mais souhaite que le titre du colloque évolue et devienne « Archivage : impératifs juridiques à l'ère du numérique » et propose un atelier « Données personnelles, signature électronique et blockchain : quels enjeux pour le spécialiste en archivistique ? », une conférence sur le thème de la parité de la sécurité juridique et de la sécurité informatique (ND) (vers la sécurité techno-juridique ?) après une introduction par M. Cottin. Il est proposé que N.D. représente la CT au comité scientifique de ce colloque que CB doit animer en qualité de VP de l'UNJF.
- La CT propose ensuite d'élaborer des propositions de textes pour réformer le droit archivistique qui n'intègre pas la digitalisation. L'objectif est de rédiger un texte au moins, trois au maximum qui seront transmis au Conseil international des archives et aux pouvoirs publics français et tunisiens a minima.
- La CT propose de construire un cursus de formation du type « compétences complémentaires » en droit du numérique pour les archivistes et personnes exerçant en secteur privé ou public des fonctions d'archivistes (niveau master, international, en fo@d) et pouvant être élargi à l'enseignement du numérique.
- La CT Droit aimerait nouer un dialogue avec les informaticiens d'e-Omed (CT ?) allant jusqu'à la tenue d'un workshop sur le thème de la sécurité technojuridique.

Une liste des livrables destinés à la page du site d'e-Omed dédiée à la CT Droit et sous forme de ressources numériques en open access est déterminée :

- Propositions spontanées des membres de la CT :
 - Les propositions d'amendement des lois applicables aux archives (2018)
 - La liste des modules du cursus « Compétences complémentaires en droit du numérique pour archivistes » (2019).
 - Ces projets pourraient être éligibles au prochain AAP d'e-Omed ce qui leur permettrait d'être financés. Ils peuvent aussi donner lieu à des demandes de financement autres.
- Propositions d'e-Omed acceptées par la CT:
 - Les contributions au colloque
 - Des tutoriels, sous la forme de vidéos et transcripts, sur les règles d'archivage des documents (au moins un tutoriel sur l'état de l'art en France et en Tunisie, soit 4 ressources au total au minimum en ligne à la date du colloque) :
 - Académiques
 - Scientifiques

En conclusion les prochains workshops sont programmés ainsi :



- Propositions des membres de la CT : en 2018 deux workshops à distance, un workshop présentiel (au Maroc et en partenariat avec l'Institut de l'archivage sur recommandation de M. BENNANI président honoraire d'e-Omed) et un workshop distantiel en 2019
- Propositions e-Omed :
 - Printemps 2017 (dernière semaine d'avril ou en juin) un workshop à Tunis : Les contraintes techniques de l'archivage numérique et les juristes : de la prise de conscience à la maîtrise du risque
 - Ce workshop en présentiel sera pris en charge pour les frais de séjour par l'Université virtuelle de Tunis (proposition de M. Jilani Lamloumi VP d'e-Omed). La CT pourra aider les participants à financer leur déplacement sur son budget de lancement. La modestie de celui-ci incite les coordonnatrices à conseiller aux membres de chercher des financements complémentaires.

AMI pour le colloque de Beyrouth

- V en page 9, ce projet se confondant désormais avec les propositions d'activités de la CT.



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

A bientôt

A Tunis peut-être ?

A Beyrouth éventuellement ?